



Séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 15 décembre 2023

N°2/Compte rendu

Délégation de compétences

Le vendredi 15 décembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 7 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Teresa EVERARD

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Myriam KASSA, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Soré DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Géraldine MEDDA par M. Jean-Louis MARSAC, M. Gourta KECHIT par M. Maurice MAQUIN, M. Faouzi BRIKH par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par M. Allaoui HALIDI, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Rosa MACEIRA, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Bankaly KABA par M. Soré DEMBELE

Absent excusé : M. Mohamed ANAJJAR

Absent :

Pour la période comprise entre le 07 novembre 2023 et le 03 décembre 2023, les décisions prises par M. le Maire sont les suivantes : Contrat/Convention/Marché/Avenant : 15 - Demande de subvention : 1 - Concession dans le cimetière : 16

Décision n°305/2023 en date du 07/11/2023 : Marché public de construction de deux salles de classes élémentaires au Groupe Scolaire Jean Jaurès, pour le lot 7 Plomberie / Chauffage / Ventilation, conclu avec la société LA LOUISIANE.

Le montant des travaux du lot 7 Plomberie / Chauffage / Ventilation s'élève à 24 106 € HT soit 28 927,20 € TTC.

Le montant global des travaux de construction de deux salles de classes élémentaires au Groupe Scolaire Jean Jaurès, tous lots confondus, s'élève à 242 789,49 € HT soit 291 347,39 € TTC, se décomposant comme suit :

Lot(s)	TITULAIRE DU LOT	MONTANT DU LOT ATTRIBUE HT
01	TROLARD ET BERNARD FRERES	100 000,00 €

02	P.S.B	47 744,00 €
03	MMS	16 078,20 €
04	PRO EVOLUTION BAT'S	35 269,62 €
05	H2 BATIMENT	7 713,00 €
06	SARL CIDEG	11 878,67 €
07	LA LOUISIANE	24 106,00 €

Ce montant global sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la ville.

Le marché prendra effet à sa notification, la fin des travaux est prévue au plus tard pour fin juillet 2024.

Décision n°306/2023 en date du 07/11/2023 : Marché subséquent à l'accord-cadre n°2022/75 – Lot 1 : Postes de travail, passé avec la société ECONOCOM PRODUCT ET SOLUTIONS, ayant pour objet la fourniture de 10 PC et de 10 écrans.

Le montant du marché subséquent s'élève à 6 637 € HT soit 7 964,40 € TTC ; ce montant sera imputé sur les crédits ouverts à cet effet par la ville.

Le marché subséquent prendra effet dès sa notification.

Décision n°307/2023 en date du 07/11/2023 : Contrat de prestation de service conclu avec Madame OURIEMMI Hanna, ayant pour objet la mise en place d'ateliers de couture au centre socioculturel Camille Claudel.

La dépense engendrée, d'un montant de 4 200 € total net de TVA, sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville et se décompose comme suit :

Concernant la tranche ferme :

Tarif horaire : 60 € de l'heure
Nombre de séances de 2h : 10 séances
Matériel et fournitures : 200 €
TOTAL : 1400 €

Le prestataire n'est pas assujéti à la TVA (TVA non applicable en vertu de l'article 293B du CGI).

Concernant la tranche optionnelle 1 :

Tarif horaire : 60 € de l'heure
Nombre de séances de 2h : 10 séances
Matériel et fournitures : 200 €
TOTAL : 1400 €

Le prestataire n'est pas assujéti à la TVA (TVA non applicable en vertu de l'article 293B du CGI).

Concernant la tranche optionnelle 2 :

Tarif horaire : 60 € de l'heure
Nombre de séances de 2h : 10 séances
Matériel et fournitures : 200 €
TOTAL : 1400 €

Le prestataire n'est pas assujéti à la TVA (TVA non applicable en vertu de l'article 293B du CGI).

Le contrat a pris effet au 10 octobre 2023, selon les modalités suivantes :

TRANCHE FERME : tous les mardis de 14h à 16h en période scolaire, du mardi 10 octobre 2023 au mardi 19 décembre 2023.

TRANCHE OPTIONNELLE 1 : tous les mardis de 14h à 16h en période scolaire, du mardi 9 janvier au mardi 26 mars 2024.

TRANCHE OPTIONNELLE 2 : tous les mardis de 14h à 16h en période scolaire, du mardi 2 avril au mardi 18 juin 2024.

Le prestataire sera prévenu sur la poursuite de la prestation, par mail et/ou courrier un mois avant le début de chaque tranche optionnelle au plus tard.

Décision n°308/2023 en date du 07/11/2023 : Modification n°2 au marché 2022/59 de travaux de transformation d'un bâtiment communal en maison des projets – Lot n°9 « PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION » ayant pour objet de prolonger la durée d'exécution du marché au 30 novembre 2023.

Cette modification n°2 n'a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché.

La présente modification n°2 prendra effet dès la notification.

Décision n°309/2023 en date du 09/11/2023 : Contrat de maintenance conclu avec la société WAAT, ayant pour objet la maintenance de la borne de recharge de véhicules électriques.

La dépense engendrée, d'un montant global annuel de 85,20 € HT soit 102,24 € TTC et pour 3 ans de 255,60 € HT soit 306,72 € TTC, sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

Le contrat prendra effet à compter de la notification pour une durée initiale ferme de trois ans.

Décision n°310/2023 en date du 09/11/2023 : Convention de prestations de service conclue avec l'association Académie du Sample, ayant pour objet la mise en place d'ateliers podcast dans le cadre du CLAS COLLEGE au centre socioculturel Camille Claudel.

La dépense engendrée, d'un montant de 3 900 € net de TVA, se décompose de la manière suivante :

- Tranche ferme : 2 600 €
- Tranche optionnelle : 1 300 €

Et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville. Le prestataire n'est pas assujéti à la TVA.

La convention prend effet à sa notification et selon les modalités suivantes :

- Tranche ferme : tous les jeudis de 17h30 à 19h, en période scolaire, dans le cadre du CLAS collège du jeudi 12 octobre 2023 au jeudi 21 mars 2024.
- Tranche optionnelle : les jeudis de 17h30 à 19h, en période scolaire, dans le cadre du CLAS collège du jeudi 21 mars au jeudi 20 juin 2024 inclus.

Décision n°311/2023 en date du 13/11/2023 : Demande de subvention auprès de la Région Académique d'Ile de France d'un montant de 26 892 euros pour le dispositif « colos apprenantes » dans le cadre du plan « Vacances apprenantes ».

La ville de Villiers-le-Bel précise que l'action « colos apprenantes » a été mise en œuvre au cours de l'été 2023, du 10 au 14 juillet, du 24 au 28 juillet et du 31 juillet au 4 août 2023.

Le coût total des trois séjours « Nature, Sport et Biodiversité » est d'un montant de 31 140 euros.

Décision n°312/2023 en date du 16/11/2023 : Modification de la composition des membres du jury de concours restreint pour la construction d'un conservatoire de musique et de danse à Villiers-le-Bel.

La composition des membres du jury de concours est modifiée comme suit, en raison de l'impossibilité de siéger de Monsieur Gautier BICHERON:

Membres qualifiés à voix délibérative :

- Madame Marion DENIZET, Architecte
- Monsieur GARNERONE Bruno, Architecte
- Monsieur BERNOUSSI Hamza, Architecte

Décision n°313/2023 en date du 16/11/2023 : Contrat de prestation de service conclu avec la société LEXFIS, ayant pour objet la réalisation d'une étude pour l'analyse du périmètre potentiel d'activité d'une restauration collective intercommunale.

Le montant global des prestations s'élève à 17 000 € HT soit 20 400 € TTC, et sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la ville.

Le marché prendra effet à sa notification ; la durée prévisionnelle d'exécution est fixée à 8 mois.

Décision n°314/2023 en date du 17/11/2023 : Modification n°3 au marché 2022/52 de travaux de transformation d'un bâtiment communal en maison des projets – Lot n° 2 « Gros œuvre – VRD », ayant pour objet le constat des façades abimées par le fait des travaux effectués par l'entreprise SANICOTHERM et la moins-value qui en découle.

Le montant de la modification n°3 s'élève à 6 084 € HT soit 7 300,80 € TTC, ce qui porte le montant dudit marché à 201 564,89 € HT soit 241 877,87 € TTC.

La présente modification n°3 prendra effet dès la notification.

Décision n°315/2023 en date du 20/11/2023 : Contrat de cession du droit d'exploitation conclu avec JHD PRODUCTION, pour 1 représentation du concert « Oumou Sangaré » le samedi 18 novembre 2023 à 20h30 à l'Espace Marcel Pagnol. Le montant de la prestation s'élève à 16 880 € TTC (cession du spectacle) auquel se rajoutent les frais de restauration du midi et soir soit 18 repas, ainsi que les frais d'hébergement le samedi 18 novembre 2023 soit 9 nuitées.

Décision n°316/2023 en date du 27/11/2023 : Concession nouvelle n°5138 pour une durée de 15 ans. Montant : 264 €.

Décision n°317/2023 en date du 27/11/2023 : Renouvellement emplacement n°3403b pour une durée de 30 ans. Montant : 528 €.

Décision n°318/2023 en date du 27/11/2023 : Renouvellement emplacement n°3215 pour une durée de 30 ans. Montant : 528 €.

Décision n°319/2023 en date du 27/11/2023 : Concession nouvelle n°4008 A pour une durée de 15 ans. Montant : 264 €.

Décision n°320/2023 en date du 27/11/2023 : Renouvellement emplacement n°1945 pour une durée de 15 ans. Montant : 264 €.

Décision n°321/2023 en date du 27/11/2023 : Renouvellement emplacement n°3236 pour une durée de 15 ans. Montant : 264 €.

Décision n°322/2023 en date du 27/11/2023 : Renouvellement emplacement n°3317 pour une durée de 30 ans. Montant : 528 €.

Décision n°323/2023 en date du 27/11/2023 : Concession nouvelle n°4009 A pour une durée de 30 ans. Montant : 528 €.

Décision n°324/2023 en date du 27/11/2023 : Concession nouvelle n°4010 A pour une durée de 15 ans. Montant : 264 €.

Décision n°325/2023 en date du 27/11/2023 : Concession nouvelle n°2903 pour une durée de 30 ans. Montant : 528 €.

Décision n°326/2023 en date du 27/11/2023 : Renouvellement emplacement n°1654 pour une durée de 15 ans. Montant : 264 €.

Décision n°327/2023 en date du 27/11/2023 : Renouvellement emplacement n°3867 pour une durée de 15 ans. Montant : 264 €.

Décision n°328/2023 en date du 27/11/2023 : Concession nouvelle n° 4011 A pour une durée de 15 ans. Montant : 264 €.

Décision n°329/2023 en date du 27/11/2023 : Renouvellement emplacement n°2883 pour une durée de 15 ans. Montant : 264 €.

Décision n°330/2023 en date du 27/11/2023 : Concession nouvelle n°5137 pour une durée de 30 ans. Montant : 528 €.

Décision n°331/2023 en date du 27/11/2023 : Concession nouvelle n°5136 pour une durée de 15 ans. Montant : 264 €.

Décision n°332/2023 en date du 30/11/2023 : Accord-cadre avec la société LES CELLULOSES DE BROCELIANDE, de fournitures de couches jetables pour les structures d'accueil petite enfance (crèches, haltes jeux, accueil familial).

Le montant annuel minimum de l'accord-cadre est de 5 000 € HT soit 6 000 € TTC et le montant maximum de l'accord-cadre est de 15 000 € HT soit 18 000 € TTC. Les dépenses engendrées seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la ville.

L'accord-cadre prendra effet à sa notification pour une période initiale d'un an, reconductible 3 fois selon la même durée. La durée maximale est de 4 ans.

Décision n°333/2023 en date du 30/11/2023 : Modification n°3 au marché 2022/54 de travaux de transformation d'un bâtiment communal en maison des projets – Lot n° 4 « Revêtement de façades » avec la société ELIEZ, ayant pour objet le constat des façades abimées par le fait des travaux effectués par l'entreprise SANICOTHERM, façades qui avaient été finies par l'entreprise ELIEZ dans un état impeccable et la plus-value qui en découle pour la société ELIEZ.

La modification n°3 est d'un montant de 6 084 € HT soit 7 300,80 € TTC ; le nouveau montant du marché s'élève par conséquent à la somme de 141 687,76 € HT soit 170 025,31 € TTC.

La présente modification n°3 prendra effet dès la notification.

Décision n°334/2023 en date du 01/12/2023 : Modification n°1 au marché 2021/52 avec la

société OPERIS, ayant pour objet d'intégrer au contrat d'hébergement le module LEGA-PLAT'AU – Pack sérénité GNAU LEGA-PLAT'AU.

La modification n°1 est d'un montant annuel de 350 € HT soit 420 € TTC ; par conséquent le montant annuel estimé du marché est de 1 890 € HT soit 2 268 € TTC.

La présente modification prendra effet à sa notification.

Décision n°335/2023 en date du 01/12/2023 : Avenant n°2 avec la société OPERIS, ayant pour objet d'intégrer au contrat de maintenance les modules suivants :

- STATIS – Oxalis

- LEGA/PLAT'AU–GNAU Module Editions Légales – PLAT'AU Site.

L'avenant n°2 est d'un montant annuel de 740 € HT soit 888 € TTC ; par conséquent le montant annuel estimé du marché est de 6 595,57 € HT soit 7 914,68 € TTC.

L'avenant n°2 prendra effet à sa notification.

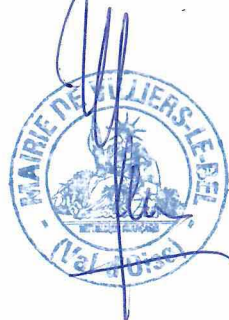
Décision n°336/2023 en date du 01/12/2023 : Contrat de prestation intellectuelle avec la société DNA CONSULT, ayant pour objet la réalisation d'une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la création de nouvelles voies dans le cadre de la réalisation du 4^{ème} collège sur le secteur Noyer Verdelet.

Le montant global des prestations s'élève à 28 950 € HT soit 34 740 € TTC, et sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la ville.

Le marché prendra effet à sa notification ; la durée prévisionnelle d'exécution est fixée à 4 mois.

La Secrétaire de séance,
Mme Teresa EVERARD

Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **21 DEC. 2023**